

Composition et Règles de Majorité du Conseil de l'Institut Cancer & Immunologie

Selon la version du Règlement Intérieur approuvé par le Conseil académique de l'Université en sa séance du 19 novembre 2019



Membres du Conseil à voix délibérative

Collège 1 (Composantes Universitaires) 12 voix

- * Doyen de la Faculté des Sciences 5 voix
- * Doyen de la Faculté de Médecine 5 voix
- * Doyen de la Faculté de Pharmacie 2 voix

Collège 2 (Laboratoires) 12 voix

* Directeur du CRCM 4 voi	*	Directeur	du CRCM	4 voi
---------------------------	---	-----------	---------	-------

- * Directeur du TAGC 1 voix
- * Directeur de l'INP 1 voix
- * Directeur du C2VN 1 voix
- * Directeur de l'IBDM 1 voix



Règles de majorité

- * Principe de majorité simple (la moitié des voix plus une voix)
- * Quorum de vote à 50 % des voix calculé sur le nombre de voix représentées par les membres présents ou représentés (membres votant par procuration)
- * **Régime de procuration** : chaque membre à voix délibérative peut donner procuration à un seul autre membre disposant d'une voix délibérative ou d'une voix consultative



Membres du Conseil à voix consultative

Bureau

- * Directeur (RST)
- * Directeur Adjoint Recherche
- * Directeur Adjoint Formation

Hôpitaux (direction & Clip)

- * Directeur général IPC
- * Directeur général APHM
- * CLIP² IPC
- * CLIP² APHM

Valorisation

- * Eurobiomed
- * Marseille Immunopôle

Gestion

- * Chef de Projet
- * Assistante de direction

Plateformes & Ressources biologiques

- * CIPHE
- * MiMAbs
- * IBiSA
- * Biobanques

Cancéropôle Paca

Représentant étudiants

Université

- * Directeur Collège Doctoral
- * Directeur Ecole Doctorale (ED62)

Partenaires Industriels

- * AB Science
- * Beckman Coulter
- * Dynabio
- * Halio Dx
- * Imcheck
- * Innate Pharma

Représentant patients